

## Sommaire DP 1408

- **Edito: OMC: Couchepin en liberté surveillée** Après la politique extérieure libérale du Vorort, voici venu le temps de la régulation des marchés. Avec l'OMC. (AT) page 1
- **Economie: Des professeurs sortent de leur tour d'ivoire**  
Comment rester soucieux d'une économie socialement responsable ? Des professeurs d'unis répondent. (jd) page 2
- **Services publics : Qualité du service et bonnes conditions de travail**  
La poste fait un pas en avant pour les clients, un pas en arrière pour les employés.(jd) page 2
- **Bourse électronique: C'est pas le bug mais ça y ressemble**  
La panne de la bourse suisse a provisoirement paralysé les marchés. Silence, ça implose. (yj) page 3
- **Partis politiques: Notre libéralisme**  
Quand les libéraux suisses n'étaient pas une espèce en voie de disparition. (cfp) page 3
- **Dossier de l'édito: Au menu de Seattle, agriculture, services, environnement, etc.**  
Le champs d'application dans lequel peut s'exercer le contrôle de l'OMC est vaste. Inventaire. (at) page 4
- **Dossier de l'édito, l'invité : Le juge suisse doit-il faire prévaloir les règles de l'OMC ?**  
Analyse des différences entre le droit suisse et le droit international. (Charles-Albert Morand) page 5
- **Médias :**  
Un petit journal pour les trajets de train. (cfp) page 5
- **Aventure informatique: Quelques lueurs, puis plus rien**  
Récit des malheurs d'un internaute dépassé. (jg) page 6
- **Péréquation cantons-confédération: Les PC désenchevêtrés**  
Dans le rapport sur la péréquation cantons-confédération, des avantages et des inconvénients. Exemple, les prestations complémentaires AVS-AI. (gs) page 7
- **Note de lecture : morts ou vif**  
Jérôme Meizoz signe un livre-souvenirs, hors des chemins universitaires auxquels il est habitué. (ag) page 8
- **Brève de lecture : L'historien autodidacte**  
Les chroniques de Claude Cantini sont rassemblées: elles vont de l'Italie post-fasciste à la Suisse Schwarzenbach. (gs) page 8
- **Petite annonce : L'impartialité fiscale**  
Département des finances cherche chef d'impôt. (ag) page 8

## OMC: Couchepin en liberté surveillée

**C**ONTRASTE FRAPPANT. EN 1986, dans l'indifférence totale de l'opinion, Kurt Furgler approuvait au nom de la Suisse le lancement de l'Uruguay round qui, neuf ans plus tard, allait donner naissance à l'OMC. En 1999, les gazettes tartinent abondamment sur la réunion de Seattle qui devra décider l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations. Pour certains, l'OMC érigé en grand Satan est responsable de tous les méfaits de la mondialisation de l'économie. Pour d'autres au contraire, l'ouverture des marchés est le meilleur chemin vers l'amélioration générale du bien-être. De l'indifférence coupable de 1986 on est aujourd'hui passé à la controverse serrée.

Et c'est bien ainsi. Pendant des décennies, patrons du Vort et hauts fonctionnaires du Département fédéral de l'Economie ont mené en toute quiétude la politique économique extérieure de la Suisse en application d'une pure doctrine libérale. La démobilisation partielle du protectionnisme agricole imposée par l'OMC, la crise et les délocalisations ont mobilisé l'hostilité contre la mondialisation de l'économie. Le conflit entre les Etats-Unis et l'Europe sur le bœuf aux hormones a embrasé la France et attisé les critiques contre l'OMC. Agriculteurs, tiers-mondistes, défenseurs de l'environnement,

syndicalistes se coalisent aujourd'hui pour tempérer l'ardeur libérale du Département Couchepin. Un dirigeant agricole va jusqu'à demander la démission du Secrétaire d'Etat Syz, «adepte pur et dur du néolibéralisme appliqué par l'OMC». Les contradictions ne manquent pas dans cette coalition hétéroclite. Ainsi les tiers-mondistes s'opposent aux écologistes qui entendent imposer des normes environnementales aux pays émergents. Tous réclament cependant une pause pour digérer les conséquences des nouvelles règles de l'OMC en vigueur depuis cinq ans déjà.

*La démobilisation partielle du protectionnisme agricole imposée par l'OMC et les délocalisations ont mobilisé l'hostilité contre la mondialisation*

C'est donc en liberté surveillée que la Suisse ira défendre à Seattle l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations. La délégation suisse ne pourra pas se limiter à défendre une extension de l'accès au marché. Son langage

est d'ailleurs en train de changer. Il s'agit maintenant d'«encadrer» la globalisation de l'économie par des règles nouvelles. Pascal Couchepin a même eu l'audace d'une modeste avancée en admettant de mentionner sur l'étiquette que le bœuf américain peut contenir des hormones. Au risque de soulever l'ire des intégristes de Washington prompts à dénoncer les agissements protectionnistes de leurs partenaires. AT

Lire notre dossier en pages 4-5.

# Des professeurs sortent de leur tour d'ivoire

*Un «Réseau pour une économie socialement responsable» s'est créé.*

*Il regroupe des professeurs d'universités suisses, soucieux de préoccupations humanistes.*

«**N**OMBRE D'ACTEURS économiques, et surtout les plus puissants, semblent de moins en moins se référer à des valeurs socialement utiles. Chacun peut l'observer: le chômage augmente alors que l'économie fleurit, la valeur des actions s'envole en même temps que les licenciements se multiplient, une politique des bas salaires fait émerger une nouvelle classe de salariés pauvres, des entreprises paient de moins en moins d'impôts quand bien même leurs bénéfiques croissent, la vie des salariés devient plus inhumaine. Et d'en conclure que quelque chose cloche dans l'économie aujourd'hui».

Ce constat sévère n'émane pas d'une formation d'extrême-gauche rêvant d'en finir avec le capitalisme. Il est posé par d'honorables professeurs des universités suisses réunis dans l'association «Réseau pour une économie socialement responsable». Ces universitaires rappellent que le libéralisme économique n'exclut pas les préoccupations humanistes et qu'il présuppose l'existence d'un Etat créateur et garant de règles de conduite.

Enfin un mouvement se constitue au sein du monde universitaire pour

contrer le néo-libéralisme, pensée dominante, y compris dans les facultés. Il y a dix ans encore, affirme le professeur Mario von Cranach, psychologue social à la retraite et initiateur du réseau, l'économie se défendait avec vigueur contre les exigences de la protection de l'environnement. Aujourd'hui le développement durable, image oblige, fait partie de la politique d'entreprise. Le réseau vise à stimuler l'accouchement de standards sociaux, un code éthique valable aussi bien dans les relations externes que pour le fonctionnement interne des entreprises. Son combat se livrera d'abord sur le terrain des idées – journées d'études et de réflexion, recherches –, de manière à diffuser plus largement le concept d'une économie socialement enracinée. Déjà des études comparatives montrent que les entreprises conscientes de leur responsabilité sociale s'en sortent mieux à terme que leurs concurrentes motivées par le seul profit rapide. Par ailleurs le réseau cherche à fédérer les organisations ayant des préoccupations proches et à accueillir dans ses rangs des entrepreneurs. *jd*

## SERVICES PUBLICS

# Qualité du service et bonnes conditions de travail

**L**A POSTE a donc décidé d'ouvrir plus longtemps ses guichets. Enfin! Comment un service public a-t-il pu si longtemps ignorer les besoins de ses clients et leur imposer un horaire rigide et pingre, calqué sur les heures de bureau, précisément quand les usagers ne sont pas ou peu libres de régler leurs affaires postales?

Cette négligence coupable résulte bien sûr de la situation de monopole dont a longtemps bénéficié la Poste. Et cet intérêt nouveau pour le client traduit la riposte du géant jaune, confronté progressivement à la concurrence.

Quand un service public comprend sa mission comme un service au public, les consommateurs ne peuvent

que se réjouir. Moins réjouissant par contre le fait que cette amélioration des prestations se réalise au détriment du personnel. En l'occurrence, la Poste a élargi ses horaires d'ouverture sans véritable consultation des employés et sans étoffer ses effectifs. Un service amélioré payé donc par une détérioration des conditions de travail dans l'entreprise.

La situation des services publics dans un contexte de libéralisation exige de conjuguer équitablement développement des prestations et intérêts du personnel. En refusant de prendre en compte ces derniers, la Poste, parce qu'elle démotive ses employés, ne pourra à terme garantir un service de qualité. *jd*

# C'est pas le bug mais ça y ressemble

**Lundi tout fonctionnait à nouveau. Mais la bourse suisse s'est payée, la semaine passée, un vrai frisson. En effet le système informatique par lequel passent les opérations boursières est tombé en panne.**

**H**OTTINGER & CIE, la plus jeune des seize banques privées de Suisse, la seule fondée au cours du siècle qui s'achève, en 1968, prévoyait de faire à son tour son entrée à la Bourse électronique suisse, dite SWX par les professionnels. L'adhésion au système totalement informatisé dont la Suisse est si fière devait se concrétiser le vendredi 12 novembre 1999 par le passage des premières transactions signées Hottinger.

Événement pour la maison concernée, affaire de routine pour la SWX, cette adhésion n'a pu avoir lieu: pour la première fois en seize mois de services plutôt bons et loyaux, le système par lequel passent désormais toutes les opérations boursières faites en Suisse est tombé en panne, d'abord partielle, jeudi dernier en fin de matinée, peu après l'ouverture de la séance. Pour écarter le risque de transactions à double, les dernières fonctions du système encore en service ont été suspendues quelques minutes plus tard.

## Une panne au coût incalculable

À défaut de pouvoir rouvrir les corbeilles et relancer les affaires à la criée, les opérateurs ont recouru au bon vieux téléphone, qui a chauffé dès midi le jeudi 11 novembre et toute la journée du lendemain. Le volume des transactions en Suisse s'en est évidemment ressenti, les places financières étrangères absorbant sans peine ce surcroît momentané d'affaires.

Lundi, tout est rentré dans l'ordre. Les techniciens ont localisé la panne, fait d'innombrables tests et se hasardent à garantir le non-renouvellement de l'implosion générale du système, qui connaîtra en revanche inévitablement à nouveau des mini-pannes comme celles des 21 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 1999.

On ne connaît pas encore le montant de la facture de la fin de semaine dernière. Faute de pouvoir pleinement jouer la tendance haussière, tous les opérateurs en bourse ont enregistré des manque-à-gagner, qui ne donneront sans doute pas davantage lieu à indem-

nisation que les pertes probablement subies par les sociétés cotées.

## Fiabilité mise à mal

Quant à la société de la Bourse électronique suisse, la SWX, elle aura perdu non seulement pas mal d'argent dans l'affaire mais aussi beaucoup de son image, bonne à excellente jusqu'ici. Mais voilà; mise au point au pays de la belle horlogerie, la «grande complication» de la Bourse électronique a laissé apparaître une grave faiblesse, qui ferait rire si elle n'avait pas autant de quoi inquiéter.

Car cette défaillance momentanée jette le doute sur la fiabilité de l'ensemble – pour ne rien dire des craintes liées au passage à l'an 2000, pourtant exercé et testé dans tous les sens (et si toutes ces simulations avaient joué un

rôle dans la grande panne?). Il n'y a pas besoin d'être grand philosophe pour méditer sur la fragilité d'un système qui commande la seule bourse entièrement informatisée du monde et tout le marché financier de Suisse.

## Silence, on implose

Il n'y a pas besoin non plus d'avoir suivi un cours sur la communication de crise pour apprécier à sa juste valeur la politique d'information des dirigeants de la SWX. Arrogance ou naïveté, ils auraient préféré ne rien dire et trouver samedi une presse aussi muette que celle de vendredi; ils auraient même rêvé de la voir glisser en silence sur l'événement. Commentant cette incompréhensible illusion, la *Neue Zürcher Zeitung* titre sobrement: «Peinliche Absenz».

yj

## PARTIS POLITIQUES

# Notre libéralisme

**I**L EST LOIN LE temps où le «Centre libéral» comptait aux Chambres fédérales des membres de Zurich, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle, des deux Appenzell, des Grisons, Argovie, Vaud, Neuchâtel et Genève. Les nostalgiques de cette époque peuvent toujours rêver en relisant l'ouvrage de Charles Gorgerat, publié en 1946<sup>1</sup>. Principalement vaudois, ce volume de 300 pages nous donne une image du libéralisme des héritiers de la révolution de 1830 et d'une partie de ceux qui se référaient à Alexandre Vinet et à la culture. Évidemment, les références n'étaient pas les mêmes dans toute la Suisse. Il y avait un Parti national démocratique à Genève, une Union libérale-démocratique vaudoise, un Parti libéral à Neuchâtel. Ils avaient leurs journaux: *Le Journal de Genève*, *La Gazette de Lausanne*, *La Suisse libérale*, *Basler Nachrichten*, en particulier.

Dans le canton de Vaud, pendant la période datant d'avant 1914, il y avait

les libéraux qui lisaient *La Gazette* et ceux du *Nouvelliste vaudois*.

## Recomposition

Et maintenant, que va-t-il se passer? On pourrait imaginer des libéraux attirés par les radicaux et d'autres s'approchant de l'UDC. En effet, une partie de l'aile bernoise descend du parti conservateur d'un Ulrich Dürrenmatt (1819-1908) et du Parti conservateur de la ville de Berne, issu des milieux patriotes. De même que l'ancien Parti démocrate s'est glissé d'une part dans le Parti radical, à Zurich, et d'autre part dans l'UDC (à Glaris et aux Grisons).

L'Alliance des Indépendants, le Parti de la liberté et maintenant le Parti libéral pourraient accélérer la reconstitution du paysage politique existant depuis l'arrivée de la proportionnelle en 1919.

cfp

<sup>1</sup>Charles Gorgerat, *Notre libéralisme*, Imprimerie centrale Lausanne, 1946.

# Au menu de Seattle, agriculture, services, environnement, etc.

*L'OMC peut exercer de lourdes sanctions envers les pays récalcitrants.*

*La marge de manœuvre est donc large. Et les champs d'application aussi.*

*En page 5, l'invité de Domaine Public, Charles-Albert Morand commente la législation suisse face aux traités internationaux.*

**L**A RÉUNION MINISTÉRIELLE des cent trente-quatre membres de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra dans dix jours à Seattle devrait décider l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations pour étendre et renforcer les règles du commerce mondial. Il ne s'agit que d'un inventaire des dossiers à ouvrir et à discuter pendant de nombreuses années. Mais ce point de départ est important. L'accent mis sur l'extension de l'accès au marché ou sur la prise en compte de nouvelles exigences environnementales, sociales ou de sécurité alimentaire devrait influencer le visage de la plus puissante organisation internationale qui s'apprête à admettre la Chine dans ses rangs. La force de l'OMC tient au fait qu'elle peut décider de lourdes sanctions contre les pays qui violent ses règles. Inventaire des chapitres à inscrire au programme de l'OMC.

## **De multiples dossiers à prendre en compte**

**Agriculture.** A la conclusion des accords constitutifs de l'OMC en 1994, les pays signataires s'étaient engagés à entamer une nouvelle étape de libéralisation dès l'an 2000. Les Etats-Unis insistent pour que l'on démantèle plus avant la protection des agricultures nationales. L'Europe entend maintenir son système de soutien pour garantir les tâches non productives des agriculteurs. A la suite de sa condamnation pour l'embargo sur le bœuf aux hormones et de la controverse sur les produits génétiquement modifiés, elle réclame le droit à développer ses propres modes de production. Elle accepte, en revanche, d'entrer en discussion sur la diminution des subventions à l'exportation. C'est aller au-devant des revendications de certains pays du tiers-monde qui veulent protéger leurs agriculteurs de la concurrence des excédents des pays riches, bradés à coup de subventions. La position suisse est proche de celle de Bruxelles.

**Services.** Les mécanismes de libéralisation des services mis au point lors de la précédente négociation devraient s'appliquer, après les services financiers et les télécommunications, aux autres échanges immatériels. L'Union syndicale suisse craint, par exemple, que la

liberté d'ouvrir une clinique ne compromette toute planification hospitalière ou qu'une complète libéralisation des services postaux n'interdise la garantie d'un service minimal à l'ensemble de la population.

**Investissements.** Avec les Etats-Unis, la Suisse préconise la reprise par l'OMC de certains éléments de l'AMI, l'accord sur la sécurité des investissements, qui a échoué dans le cadre de l'OCDE.

**Concurrence.** Avec l'Union européenne, la Suisse entend négocier un système international de lutte contre les ententes cartellaires. La récente condamnation des fabricants de vitamines qui, par leur entente sur les prix, ont pu empêcher indûment plusieurs milliards de dollars sur le seul marché américain, montre que le contrôle des multinationales géantes s'impose progressivement au niveau mondial. A noter par ailleurs qu'en Suisse le Vorort ne reprend pas à son compte ces revendications.

**Environnement.** Les défenseurs de l'environnement veulent imposer des normes minimales aux producteurs qui entendent bénéficier de la liberté d'exporter. Les accords de 1994 mentionnaient déjà cette préoccupation. Elle n'a, pour l'heure, abouti qu'à des discussions en commission. Les pays du tiers-monde s'élèvent violemment contre le «protectionnisme vert», ces normes environnementales qui permettraient aux pays riches de se protéger contre les textiles et autres produits bon marché en provenance des pays pauvres<sup>1</sup>.

**Clause sociale.** La même opposition du tiers-monde vaut pour la clause sociale. Il s'agirait d'écarter de la liberté des échanges les marchandises fabriquées en violation des règles sociales minimales édictées par l'Organisation Internationale du Travail: interdiction du travail des enfants et du travail forcé, interdiction de toutes discriminations entre les travailleurs, reconnaissance de la liberté syndicale. L'Union syndicale suisse soutient cette revendication. La Suisse officielle réclame prudemment un dialogue à ce sujet entre l'OMC et l'OIT. *at*

<sup>1</sup>A lire sur ce sujet, DP 1395, «Reverdir le commerce mondial».

# Le juge suisse doit-il faire prévaloir les règles de l'OMC?

*Quelle législation est prééminente en Suisse, des traités internationaux ou du droit national? Charles-Albert Morand, professeur de droit à l'université de Genève évoque les diverses positions en présence sur cette question délicate.*

**L** E TRIBUNAL FÉDÉRAL doit-il enjoindre le Conseil fédéral d'autoriser l'importation de maïs transgénique, en application des règles de l'OMC?

Selon sa jurisprudence, il répondrait non à cette question. Bien que très favorable au principe de l'applicabilité directe des traités internationaux et à la primauté du droit international, il s'est montré très réticent à appliquer ces deux principes aux traités de commerce. Pourtant, deux grands courants de la doctrine juridique suisse critiquent cette jurisprudence, et voudraient que la primauté du traité de l'OMC soit reconnue. Cette question revêt une importance capitale au moment où s'ouvre une nouvelle étape de négociation.

## Pour une primauté du droit international

Le premier courant, idéaliste-mondialiste, raisonne à peu près comme suit. Le droit qui garantit les échanges commerciaux génère la démocratie. Les textes internationaux comme ceux de l'OMC, ainsi que d'autres assurant la protection des droits de l'homme, tiennent lieu en quelque sorte de constitution du monde. Et la constitution du monde l'emporte sur n'importe quel texte national contraire.

Le deuxième courant, idéaliste-européaniste, s'est développé au moment où la Suisse songeait à ratifier le traité sur l'Espace économique européen. Il préconisait d'étendre aux relations entre les traités de commerce et le droit suisse la solution adoptée par la Cour des Communautés européennes au sujet de l'applicabilité directe et de la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux. Pour le juge fédéral Jacot-Guillarmot, applicabilité directe et primauté sont de faux problèmes. La plupart des traités, et en particulier les traités de commerce, ont vocation à être appliqués par le juge suisse et à prévaloir sur le droit interne contraire.

Les deux thèses doivent être rejetées

vigoureusement pour des raisons tenant à la nature des traités relatifs à l'OMC et au droit constitutionnel suisse.

## Conciliation, médiation, arbitrage

Les traités de l'OMC s'adressent exclusivement aux Etats, pas aux particuliers. Cela est manifeste si on considère le mécanisme de règlement des différends. On y trouve toutes les techniques interétatiques que sont la conciliation, la médiation, l'arbitrage, la recherche de solutions concertées, la négociation de compensation lorsque l'Etat n'entend pas se soumettre aux décisions de l'organe d'appel de l'OMC. Le juge national qui mettrait ses pieds dans des mécanismes interétatiques aussi subtils ferait figure d'éléphant dans un magasin de porcelaine. Les accords de l'OMC comportent par ailleurs des milliers de pages incompréhensibles pour les non-spécialistes. On voit mal dans ces conditions comment le juge suisse pourrait les faire prévaloir sur les règles nationales contraires. Il ne faut pas être naïf non plus. Les grandes puissances économiques refusent ostensiblement l'applicabilité directe des règles de l'OMC. On connaît la position négative des Etats-Unis. Le Conseil de la Communauté européenne pour sa part a précisé, dans sa décision du 22 décembre 1994 approuvant les accords de l'OMC, que par leur nature elles ne sont pas susceptibles d'être invoquées devant les juridictions communautaires et les Etats membres. Le Conseil voulait par là faire en sorte que la Cour des Communautés n'étende pas aux relations extérieures les principes de primauté et d'applicabilité directe qu'elle avait énoncés au sujet des relations entre le droit communautaire et celui des Etats membres.

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution suisse, il faut se montrer très prudent au sujet de l'applicabilité directe et de la primauté du droit international. En effet, le constituant a re-

fusé aussi bien le principe de la primauté du droit international que la compétence pour le Tribunal fédéral de contrôler la conformité des lois fédérales à la Constitution et au droit international. Renvoyée à une date ultérieure, cette dernière proposition vient d'être enterrée par les Chambres fédérales.

On peut donc conclure que les relations entre le droit international et le droit suisse ne sont pas les mêmes que celles qui prévalent dans un Etat fédéral, où on applique le principe «Bundesrecht bricht Landesrecht». Le droit de l'OMC est un droit purement interétatique, il n'est pas la Constitution du monde. Il n'appartient pas dès lors au Tribunal fédéral de décider que les consommateurs peuvent ou doivent manger des produits transgéniques. ■

Charles-Albert Morand, professeur à la Faculté de droit de Genève

## Médias

**L'**OFFENSIVE MONDIALE d'*International Herald Tribune* (DP 1400) se poursuit. Au printemps 2000 l'édition diffusée en Allemagne aura en supplément une édition en anglais de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ).

**E**N DÉPIT DE la décision des CFF céder le droit de poser des distributeurs à son concurrent Metro, les producteurs du quotidien gratuit *20 Minuten* continuent la préparation du lancement. Après un numéro 0 du 16 septembre, ils ont diffusé un numéro du 15 octobre auprès des publicitaires. La présentation et le format sont très agréables pour le lecteur «cogné» dans les transports publics aux heures de pointe.

L'éditeur est scandinave: Schibsted ASA à Oslo.

cfp

# Quelques lueurs, puis plus rien

*Le parcours du combattant informatique, entre brocante et bricolage. Ou l'angoisse de l'internaute devant son ordinateur, en quatre morceaux sur la moquette.*

**I**MAGINONS QUE VOUS ayez acheté une voiture neuve il y a trois ans. Vous pourrez sans difficultés particulières acheter et installer des chaînes à neige ou remplacer l'autoradio. L'industrie de l'informatique n'a visiblement pas les mêmes principes! Voilà un bel ordinateur qui date de trente mois. Vous avez envie de compléter votre installation en achetant un scanner, vous entrez dans la première grande surface venue, vous allez au rayon informatique et vous regardez ces superbes engins tout plats. Les ennuis commencent en regardant les descriptions techniques. Au milieu du galimatias habituel, vous lisez «port USB». Ah! Nous y voilà. Pour les béotiens, mentionnons que «port» est la manière connecté-chic pour dire «prise».

Comme vous lisez de temps en temps des articles dans la presse à la rubrique multimédia, vous savez que le port USB est une nouvelle norme qui remplace les «ports série» et les «ports parallèle» que l'on trouvait sur les très anciens ordinateurs, ceux qui ont plus de deux ans, donc. Vous constatez que tous les scanners sont équipés de port USB, ce qui n'est pas le cas bien entendu de votre vieille bécane.

## **«Après dix minutes d'errance, vous parvenez à coincer un des deux vendeurs»**

Pour trouver un scanner avec la bonne prise ailleurs que chez un ferrailleur, vous allez dans une grande surface spécialisée, dans la banlieue, vingt minutes de voiture, pour découvrir que ce jour-là, ils sont fermés pour cause d'inventaire comme l'indique une feuille A4 fixée sur la porte d'entrée et déchiffrée avec incrédulité par les clients qui arrivent régulièrement. Vous en profitez pour visiter quelques autres fourre-tout où bien entendu tous les scanners sont dotés d'une prise, pardon d'un port, USB.

Le lendemain vous profitez de la pause de midi et vous retournez dans la grande surface en question. Après dix minutes d'errance, vous parvenez à coincer un des deux vendeurs – pourquoi y en aurait-il plus? le travail humain coûte cher – qui vous regarde avec commisération lorsque vous lui avouez que votre engin a deux ans et demi d'âge; un processeur pentium tout de même, vous dites, pour ne pas

passer pour un plouc fini. Je sais, mais tout a changé, dit-il, d'un air définitif en repartant d'un pas pressé.

Nullement découragé, vous finissez, après avoir écumé les magasins de la région, par dénicher un scanner équipé lui, d'un port SCSI (non, je ne sais pas ce que c'est). Il y a un hic, il faut installer dans l'ordinateur une carte avec la prise en question. Nouvelle explication pour les béotiens: une «carte» est à un ordinateur ce qu'un carburateur est au moteur à explosion, enfin à peu près, sauf que c'est votre garagiste qui se charge d'intervenir pour votre voiture, tandis que là, c'est vous qui devez le faire, sans mode d'emploi, bien entendu. L'informatique c'est pas pour les ménagères, que diable!

## **«Découragement intense, envie de suicide, de recours à La main tendue ou au 144»**

De retour à la maison, vous commencez donc par démonter votre ordinateur. Surprise, c'est assez facile. Quand il est en quatre morceaux sur la moquette, l'inquiétude vous saisit malgré tout. Surtout que pour enlever la structure où vous allez installer la carte, il a fallu tirer fort et que le bruit, genre craquement d'arbre sous l'orage, n'avait rien de rassurant. Bref, vous placez la carte dans son logement, elle reste de guingois et vous n'osez pas pousser trop fort. En tentant de visser le port SCSI, très gros craquement – et miracle, la carte est en place!

Vous remontez le tout, vous remettez en marche, diverses inscriptions calligraphiques et autres lueurs apparaissent sur l'écran et puis plus rien.... Découragement intense, envie de suicide, de recours à «La main tendue» ou au 144. Le lendemain vous amenez le scanner et l'ordinateur (léger et facile à mettre dans une voiture bien entendu...) dans le magasin qui dispose d'un service après vente où les gens sont d'ailleurs fort aimables. Trois jours plus tard, le technicien vous annonce que vous n'avez pas... tapé assez fort en remontant l'ordinateur. Il fallait donner un grand coup pour que les circuits s'enfichent avec précision. Il y a juste un autre problème, c'est que maintenant le modem ne répond plus. J'en suis là, mais il paraît que ça va s'arranger... jg



# Les PC désenchevêtrées

**Dans le rapport sur la péréquation cantons-confédération, le chapitre des prestations complémentaires illustre les avantages et les inconvénients du projet.**

**K**ASPAR VILLIGER AIME tricoter. Mais pour cela, il faut, au préalable, dénouer les pelotes. La répartition des tâches entre les cantons et la Confédération en est une. Les services du ministre de l'économie ont publié en 1996 un rapport, rédigé en collaboration avec les cantons, intitulé *La nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons*. La philosophie du texte se résumerait ainsi: au lieu du traditionnel «qui paie commande», on déclarerait désormais «qui commande paie (voir encadré).

Un exemple. Parmi les dix-sept domaines partiellement désenchevêtrés, l'aide à la vieillesse et les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI. Quelles seraient les conséquences du changement? Aujourd'hui, la Confédération verse aux cantons des subventions destinées au financement des prestations complémentaires: d'une part pour compléter ou remplacer l'AVS et l'AI; d'autre part, pour rembourser les frais supplémentaires d'une maladie.

Les subventions de la Confédération aux cantons dépendent de leur capacité financière. Ceux dont les finances se portent bien touchent 10% des coûts

imputables. Les cantons les plus pauvres, 35%. Actuellement, les prestations complémentaires assument deux fonctions: garantir des conditions d'existence convenables, et assurer une sorte d'«assurance de soins», c'est-à-dire permettre aux personnes âgées ou invalides de loger dans un établissement (homes, maisons de retraite), convenant à leur situation. Dans le projet de péréquation, la Confédération conclut que la deuxième tâche, (appelée pourtant «assurance» dans le texte) revient plutôt au domaine de l'assistance, donc à l'aide sociale, donc aux cantons. D'où l'idée de désenchevêtrer les prestations complémentaires: la garantie des besoins vitaux à la Confédération, les frais de home aux cantons.

Cette péréquation suscite l'opposition des milieux concernés: Pro Senectute s'inquiète de voir la vieillesse tomber dans les mains, quelquefois peu généreuses, de l'aide sociale cantonale. «Financer les frais de pension et les autres dépenses supplémentaires liées à la vieillesse par l'aide sociale représenterait un grand pas en arrière dans le domaine de la politique sociale» dit le

*Journal d'information de Pro Senectute* (oct. 99). En effet, contrairement aux prestations complémentaires, l'assistance publique ne connaît aucune franchise de fortune et exige, avant le versement de toute prestation, que le bénéficiaire ait entièrement utilisé ses propres ressources. Pro Senectute ajoute: «Les dispositions touchant à l'obligation de rembourser et/ou le devoir pour les proches d'apporter leur aide sont parfois appliquées avec vigueur. Si les cantons et les communes devaient à l'avenir prendre à leur charge les frais de séjour et de soins en home et en établissement médicalisé, sans que la Confédération y participe, de nombreuses personnes âgées en viendraient à nouveau à dépendre de leurs proches comme à l'époque qui précédait l'AVS».

## Oppositions de tous bords

Le chapitre des prestations complémentaires illustre, comme beaucoup d'autres, les versants positifs et négatifs de la nouvelle péréquation financière. D'un côté, le processus permet de clarifier les tâches, de décentraliser, de désenchevêtrer. Mais à vouloir trop charger le bateau – péréquation financière + désenchevêtré dans des secteurs sensibles –, le projet risque de ne pas arriver à bon port et de concentrer les oppositions de tous bords. Les lobbies sont déjà à l'œuvre: Pro Juventute, Pro Infirmis ont déjà fait part de leurs réticences concernant l'AVS et l'AI. Les milieux patronaux s'élèvent contre la centralisation des allocations familiales; quant aux cantons, tous ne voient pas d'un bon œil le transfert des compétences et des coûts (dans le domaine des transports notamment).

Ernst Zürcher, secrétaire central de la Conférence des directeurs cantonaux de la sécurité sociale le reconnaissait dans la *NZZ* (8 novembre 99): pour assurer le projet et atteindre les objectifs, des mesures doivent être trouvées en vue de faire comprendre les procédures, comme l'information au public ou la recherche de propositions alternatives. Pour que le Parlement n'accouche pas d'une souris, vaincu par l'accumulation des résistances.

gs

## Péréquation, les grandes lignes

**L**A PÉRÉQUATION CANTONS-Confédération est un de ces serpents de mer dont la Suisse a le secret. En 1977, Kurt Furgler publie un rapport *Éléments pour l'étude d'une nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons*. C'est seulement en 1984 que le Parlement et le peuple adoptent le premier train de réformes, modestes, puis le deuxième, en 1991. Domine le maintien du statu quo, bien en deça des ambitions initiales: la décentralisation des compétences reste peu développée. Depuis le début des années 90, Confédération et cantons travaillent de concert afin de procéder à une nouvelle réforme de la péréquation financière. Car l'enjeu financier est de taille: près de 2,5 milliards seraient ainsi économisés.

En février 1996, un projet intitulé *La nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons* est soumis à consultation. Trois ans après, en voici les lignes directrices.

- Désenchevêtrer les tâches. Quinze domaines seraient entièrement gérés par les cantons, six par la Confédération et dix-sept partiellement désenchevêtrés.
- Contractualiser les rapports cantons-Confédération.
- Organiser les collaborations intercantionales, proposer des accords-cadres pour en définir les principes.
- Diminuer les disparités financières entre les cantons.

**Agenda:** un premier paquet serait présenté au Parlement et soumis au référendum obligatoire en 2002. Il se composerait des révisions constitutionnelles et de la péréquation financière. La suite serait proposée au Parlement puis au peuple en 2004.



# Morts ou vif

**Jérôme Meizoz, chroniqueur à Domaine Public, publie un texte personnel, après plusieurs ouvrages universitaires. Une œuvre dense et forte.**

JUSQU'À PRÉSENT JÉRÔME Meizoz a signé des textes universitaires ou journalistiques. Avec *Morts ou vif* il crée une œuvre plus personnelle; il franchit le pas qui sépare les lettres des textes à risque. Cet opus premier est une œuvre forte, réussie.

Le récit qui est fait de réflexions et de retours de mémoire s'ouvre sur un thème apparemment banal pour les Suisses romands, celui de leur vraie langue. Et tout d'abord quelle est leur langue «maternelle»? Jérôme Meizoz intériorise cette interrogation qui l'a fait fréquenter Ramuz, Lovay, Chap-paz. Dans sa famille valaisanne, le dialecte avait déjà disparu depuis deux générations. Il en subsistait comme partout des expressions, des sonorités et un vocabulaire qui ne figure pas dans le standard français ou, inversement, par peur d'être pris en défaut, une volonté chez quelques-uns de parler «distingué», de raffiner. Cette évolution linguistique, que Meizoz ne dramatise nullement mais qu'il accepte, se double d'une distance sociale. Il est,

dans sa famille, le premier à être entouré de livres, à avoir accès à une langue qui n'est plus uniquement celle dont usent les siens: une langue de lettré. Aussi on est d'abord surpris, à tort car la référence est pertinente, que Meizoz nous renvoie à plusieurs reprises à Annie Ernaux. Si le changement de condition sociale est très ordinaire – celui qui a conduit tant de familles, en quelques générations, de la paysannerie à la petite bourgeoisie puis aux carrières universitaires – l'écrivain vit une autre mutation; il n'acquiesce pas simplement un autre métier, il n'exerce pas une profession plus élevée dans l'échelle sociale.

Il n'a pas simplement ajouté un vocabulaire technique et professionnel à la langue commune. Il est en rupture, il écrit une autre langue que la langue vernaculaire par laquelle communiquent les siens. Pour que la rupture soit sensible, il faut que la mutation entre les générations soit rapide. C'est le cas plus souvent qu'on ne l'imagine; nous sommes encore à portée de mé-

moire d'une société qui n'était ni d'abondance, ni de consommation, notamment en Valais qui a fait une mue tardive.

La force du texte de Jérôme Meizoz, c'est de nous conduire, bien au-delà d'une réflexion-mémoire sur la langue maternelle, à l'évocation d'une société où les destins de la condition humaine (la maladie mortelle, l'accident fatal, le suicide) sont subis mais aussi ordonnés par les femmes qui règlent les rites: elles qui nourrissent, elles qui se sacrifient, devant renoncer à un choix de vie personnel, elles qui habillent les morts ou rangent à jamais les habits ensanglantés. Dès lors le défi de l'écrivain, c'est de trouver les mots qui recréent ce qui n'est pas de l'ordre du langage. Donc de dépasser ceux du lettré, qui séparent, pour trouver ceux du style, en évitant les apprêts de la phrase balancée, ceux qui restituent et donc réconcilient. *ag*

Jérôme Meizoz, *Morts ou vif*, Editions Zoé 1999.

## BRÈVE DE LECTURE

### L'historien autodidacte

L'HISTOIRE OUVRIÈRE EST restée pendant longtemps délaissée par les chercheurs, comme si les luttes sociales étaient silencieuses. L'Association pour l'étude du mouvement ouvrier s'efforce depuis une quinzaine d'années de lui redonner voix. Avec les Editions d'en bas, elle vient de publier un livre qui rassemble les contributions de Claude Cantini, syndicaliste, anarchiste, infirmier en psychiatrie, historien autodidacte. L'homme a aujourd'hui septante ans. Et il demeure une de ces figures qui traversent le siècle d'après-guerre, de l'Italie post-fasciste à la Suisse des années Schwarzenbach. Claude Cantini a contribué durant toute sa vie à analyser la lente conquête des salariés et des étrangers de Suisse pour l'amélioration de leurs droits. Le témoignage d'un engagement. *gs*

Claude Cantini, *Pour une histoire sociale et antifasciste*, Editions d'en bas et AEHMO, Lausanne, 1999.

## PETITE ANNONCE

### L'impartialité fiscale

LE DÉPARTEMENT DES finances du canton de Zoug cherche un chef de l'administration des impôts, service de cent personnes. Le poste est mis au concours avec annonce dans la presse (voir la NZZ, 13 novembre).

Comme il se doit, l'intitulé de la mise au concours énonce les exigences professionnelles et humaines en précisant notamment (qualité placée en tête, au 3<sup>e</sup> rang), ce qui suit: «Forte personnalité avec une sensibilité prononcée (mit *ausgesprochenem Sensorium*) pour l'importance de la place financière locale et pour les entreprises du canton de Zoug».

Zoug tire sa prospérité de ses avantages fiscaux, à la limite de la concurrence intercantonale loyale. Ces avantages résultent de ses lois. En plus, il faudra que celui qui devra les appliquer impartialement ait tout de même pour les entreprises domiciliées à Zoug du «Sensorium». *ag*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*ig*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Invité: Charles-Albert Morand

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télocopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9